

ORDONNANCE DE POLICE
TRAVAUX – ROND-POINT DU TROU HENNET
DEVIATION DE LA CIRCULATION LE VENDREDI 13 MARS 2020

Le Bourgmestre,

- Vu la demande de la SA Bodarwé relative au chantier du rond-point du Trou Hennet à Francorchamps ;
- Attendu que le shakedown du Spa Rally aura lieu sur les voiries proches du village de Ster-Francorchamps le vendredi 13 mars 2020 de 13 h.00 à 20 h.00 ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- Vu l'urgence,

ARRÊTE :

- Article 1. Le vendredi 13 mars 2020 de 12 h.00 à 19 h.00, et en raison du Spa Rally 2020, la déviation mise en place pour la fermeture de la rue de Sart pour les travaux du Trou Hennet sera modifiée et dirigée au départ du centre de Francorchamps par :
rue de Pommard, route du Circuit, RN62C (route de contournement), rond-point de Ster, route du Fagnou, route du Moulin, rue Mathieu Nisen et route de Tiège pour rejoindre la RN640.
Cette déviation sera interdite aux véhicules de plus de 7,5 tonnes.
- Article 2. La signalisation sera placée par le demandeur conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique et à l'exécution des travaux sur la voie publique doivent être respectées.
Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 10.03.2020.

Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.